

Tendances économiques du secteur de la restauration dans le 5^{ème} arrondissement de Paris en 2004 Septembre 2004

Tendance générale :

- Un secteur qui occupe 11% des entreprises de l'arrondissement
- Des entreprises constituées majoritairement d'entrepreneurs âgés de 35 à 55 ans, qui réalisent des investissements pour améliorer et embellir leur établissement ou acquérir un fonds de commerce
- Un secteur qui enregistre un ralentissement des créations d'entreprises en 2004 (-15,7%) accompagné d'un recul des défaillances (-17%)
- Les entreprises engagées dans la restauration rapide sont plus rentables : elles déclarent un résultat moyen double des structures traditionnelles, effectuent de moindres investissements et sont moins endettées fiscalement et socialement
- Les entreprises engagées dans la restauration traditionnelle semblent rencontrer davantage de difficultés économiques et financières que la restauration rapide

1- Profil général du secteur de la restauration dans le 5^{ème} arrondissement

En septembre 2004, ce secteur occupe 791 entreprises, parmi lesquelles 95,5% de SARL, une forme juridique qui offre davantage de souplesse et limite les risques.

Le secteur de la restauration occupe 10,9% des entreprises en activité de l'arrondissement.

- 76,5% d'entre elles sont engagées dans la restauration traditionnelle
- 23,5% dans la restauration de type rapide

1.1. Quel est le profil des dirigeants de ces entreprises ?

82% des dirigeants sont des hommes, contre 19% de femmes.

60% des entrepreneurs sont âgés de 36 à 55 ans.

Les jeunes entrepreneurs sont globalement plus faiblement représentés. Les jeunes femmes sont cependant plus nombreuses à s'engager dans ce secteur : 33% d'entre elles ont moins de 36 ans.

	Hommes	Femmes	Global
Moins de 25 ans	4,0%	9,2%	5,0%
Entre 26 et 35 ans	12,9%	23,9%	14,9%
Entre 36 et 45 ans	28,0%	23,9%	27,3%
Entre 46 et 55 ans	33,7%	29,6%	33,0%
Supérieur à 56 ans	21,3%	13,4%	19,9%
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

1.2. Quelle pérennité pour ces entreprises ?

La pérennité des entreprises du secteur présentent une situation contrastée.

Les entreprises qui démarrent rencontrent davantage de difficultés : 33% d'entre elles ne dépassent pas les 3 ans d'existence.

A partir de la 4^{ème} année d'existence, on assiste à une montée en puissance de la pérennité des structures de restauration, avec 13 % d'entreprises de plus de 3ans, 22 % d'une longévité supérieure à 5 ans et 32% de plus de 10 ans.

Date de création	%
entre 0 et 3 ans	32,6%
entre 3 et 5 ans	13,4%
entre 5 et 10 ans	22,1%
>10 ans	31,9%

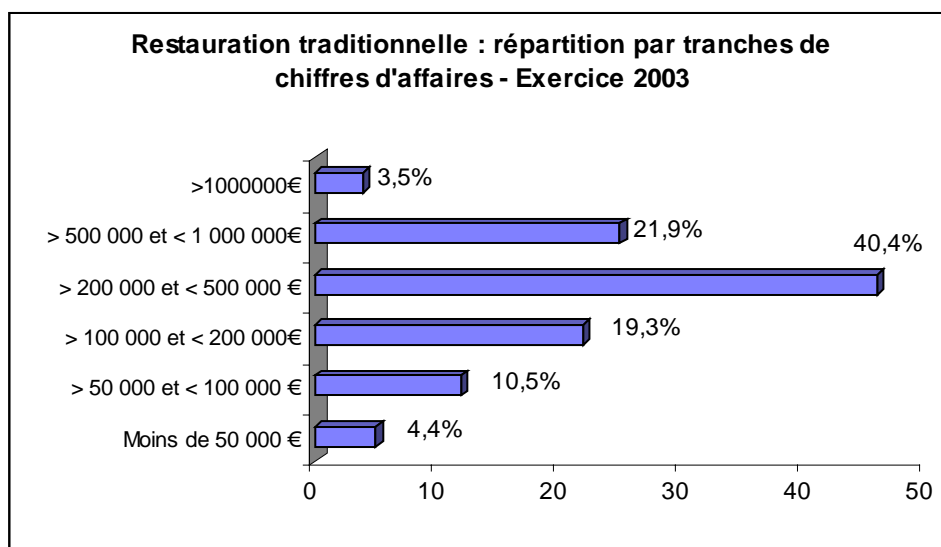
1.3. Quel chiffre d'affaires ces entreprises ont-elles déclaré pour l'exercice 2003 ?

Les chiffres d'affaires déclarés pour 2003 semblent assez satisfaisants. Les entreprises engagées dans la restauration rapide semblent plus rentables que les structures traditionnelles.

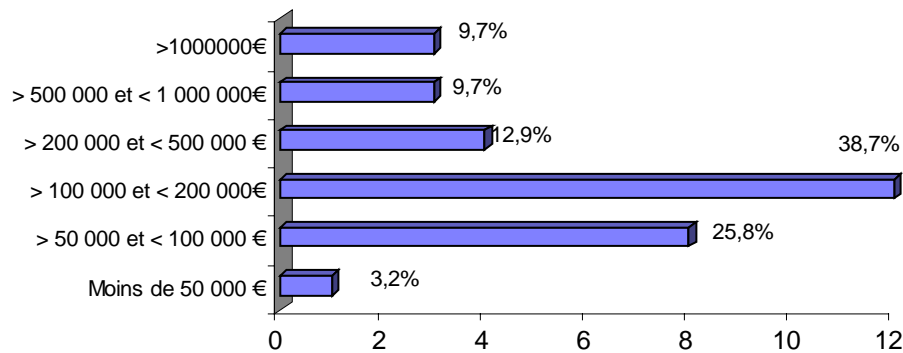
Les premières déclarent en effet un résultat moyen double de celles exerçant dans la restauration traditionnelle. En revanche, le chiffre d'affaires déclaré est globalement plus faible pour la restauration rapide, ce qui démontre que les charges de ce type de structures sont beaucoup moins lourdes que dans la restauration traditionnelle.

- **Pour la restauration traditionnelle**, 25% des entreprises ont déclaré un chiffre d'affaires supérieur à 500 000€, 40% un chiffre d'affaires compris entre 200 000 et 500 000€, et 35% un chiffre d'affaires inférieur à 200 000 €

Le résultat moyen déclaré pour 2003 s'élève à 6 800 € soit la moitié du résultat moyen des structures de restauration rapide.



Restauration rapide : répartition par tranches de chiffres d'affaires - Exercice 2003



- **Pour la restauration rapide**, 23% des entreprises ont déclaré un chiffre d'affaires supérieur à 200 000€, 39% un chiffre d'affaires compris entre 100 000 et 200 000€, 38% un chiffre d'affaires inférieur à 100 000€.

Le résultat moyen déclaré par ces entreprises s'élève à 14 100 € soit le double des résultats déclarés par les structures traditionnelles.

1.4. Quels investissements ces entreprises ont-elles réalisés en 2004 ?

Une forte proportion d'entreprises engagées dans la restauration traditionnelle, soit 11,5%, effectue des investissements pour améliorer leurs locaux ou financer l'acquisition d'un fonds de commerce.

Une plus faible proportion d'entreprises de restauration rapide se voient accorder des prêts bancaires, et pour un montant moyen plus faible.

- **Pour la restauration traditionnelle**, 90 entreprises ont obtenu un prêt bancaire pour acquérir un fonds de commerce ou réaliser des travaux d'agrandissement ou d'amélioration de leur local commercial, soit 11,4% des entreprises du secteur. Le montant moyen du prêt s'élève à 100 259 €.
- **Pour la restauration rapide**, 20 entreprises se sont vues accorder un prêt bancaire pour les mêmes motifs que précédemment, soit 2,6% des entreprises du secteur. Le montant moyen du prêt accordé s'élève à 65 160€.

Enfin, 32 entreprises ont acquis du matériel en crédit-bail, soit 4% des entreprises du secteur. (27 sont engagées dans la restauration traditionnelle, et 5 dans la restauration rapide).

NB : Ces investissements ont donné lieu à l'inscription de nantissements de fonds de commerce publiés au greffe.

2- Ces secteurs sont-ils dynamiques en termes de création d'entreprises ?

Les immatriculations d'entreprises dans le secteur ont diminué de 15,7% en 2004, par rapport à la même période en 2003.

La création d'entreprises dans le domaine de la restauration traditionnelle enregistre une baisse de 17,2% en 2004 (au regard de la même période en 2003). Pour la restauration rapide, cette diminution s'élève à -15,7%.

Type	Immatriculations	Immatriculations	Total
	en 2003	en 2004	
Restauration de type traditionnel	64	53	117
Restauration de type rapide	25	22	47
Total	89	75	164

3- Quel est l'état de santé économique du secteur de la restauration dans le 5^{ème} arrondissement ?

3.1. Quelles sont les dettes fiscales et sociales cumulées par ces entreprises auprès de l'Urssaf et du Trésor public ?

Les dettes accumulées par les entreprises engagées dans la restauration traditionnelle en matière fiscale sont deux fois plus importantes que pour les entreprises de restauration rapide, qui enregistrent également des dettes sociales six fois plus faibles.

Dettes cumulées restauration traditionnelle		
	Montant total	Montant moyen
Trésor public	4 367 058 €	70 436 €
Urssaf	786 936 €	6 726 €

Dettes cumulées restauration rapide		
	Montant total	Montant moyen
Trésor public	389 061 €	32 422 €
Urssaf	24 364 €	1 740 €

3.2. Qu'en est-il des défaillances d'entreprises dans le secteur de la restauration ?

Baisse de 17% des défaillances pour la restauration traditionnelle en 2004 (en comparaison avec la même période en 2003).
Pas de défaillances enregistrées en 2003 et 2004 (pour les 9 premiers mois) pour la restauration rapide.

Pour la restauration traditionnelle :

En 2004 (pour les 9 premiers mois de l'année), 5 décisions d'ouverture de liquidation judiciaires ont été prononcées par le Tribunal de commerce, contre 6 décisions en 2003, soit une baisse de 17%.

35 salariés ont été directement touchés par les défaillances en 2004, contre 12 en 2003 (pour la même période), soit près de trois fois plus.

Les dirigeants concernés par les défaillances de 2004 ont déclaré un passif cumulé global de 2 800 000€, contre 2 890 000€ en 2003, en légère baisse de 1%.

Aucun jugement d'ouverture de redressement ou de liquidation judiciaire n'a été prononcé pour les entreprises du secteur de la **restauration rapide**.